

LISTE DES PRÉSENCES

MEMBRES DU COMITÉ :

M. Yvon Berthiaume, citoyen et président du Comité
M. Robert Védrine, citoyen
Mme Lorraine Couët, citoyenne
Mme Danielle Simard, MRC de la Rivière du Nord
Mme Louise Lalonde, Municipalité Saint-Hippolyte
M. Roger Landry, citoyen
M. Christian Leclair, Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Georges Raymond, Association des propriétaires du Lac L'achigan

WASTE MANAGEMENT :

M. Martin Dussault
M. Daniel Brien
M. Simon Mercier
M. Hugues Vincelette

TRANSFERT ENVIRONNEMENT :

Mme Stella Anastasakis, animatrice
M. Michaël Guillot, rapporteur

**RÉUNION DU
COMITÉ DE VIGILANCE**

Lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

***Jeudi 13 septembre
18h30***

- 18h30 Réunion à huis-clos des membres sans WM (demande de la dernière réunion)
Sujet : projet de développement 2010
- 19 h Mot de bienvenue
- 19 h 05 Retour sur la formule de pré-consultation entourant le projet 2010
- 19 h 25 Approbation du compte rendu (réunion du 14 juin 2007)
- 19 h 30 Rapports d'activités
- Registre des plaintes
 - Suivi des actions d'abattage sélectif des goélands, échange sur les observations des membres en rapport aux déplacements des goélands
 - Retour sur la visite des installations de Gaz Métro, du RBS et des bureaux administratifs
 - Rapport sur l'incendie survenu début août 2007
 - Avis d'infraction du MDDEP
 - Démantèlement des anciens bassins de traitement
 - Réponse du MDDEP à la lettre sur le suivi de la qualité de l'air
- 20 h 25 Pause
- 20 h 35 Entente sur les compensations agricoles :
- Rapport des activités du CTA (présentation)
 - Échanges sur les modalités de suivi par le Comité
- 21h Rapport annuel 2006
- Approbation et diffusion
- 21h15 Divers et prochaine réunion
- 21h 20 Fin de la rencontre

Liste des plaintes – LET Sainte-Sophie

DATE DE LA PLAINTÉ	PLAIGNANT	NATURE DE LA PLAINTÉ	MESURES CORRECTIVES
11 janvier 2006 (2006-001)	M. Yvon Berthiaume, citoyen	<ul style="list-style-type: none"> Odeurs de biogaz 	<ul style="list-style-type: none"> Problème chez Gaz Métro (« Relief valve »)
19 janvier 2006 (2006-002)	M. Yvon Berthiaume, citoyen	<ul style="list-style-type: none"> Odeurs de biogaz 	<ul style="list-style-type: none"> Problème de « relief valve » chez Gaz Métro. Recalibré le 01/20/06. Demande écrite d'un plan d'actions correctives à Gaz Métro. Travaux de branchement de nouveaux puits en cours sur le site
23 janvier 2006 (2006-003)	M. Yvon Berthiaume, citoyen	<ul style="list-style-type: none"> Odeurs de biogaz 	<ul style="list-style-type: none"> En attente du plan d'actions correctives de Gaz Métro. Travaux de branchement de nouveaux puits de captage en cours sur le site.
24 janvier 2006 (2006-004)	M. Yvon Berthiaume, citoyen	<ul style="list-style-type: none"> Odeurs de biogaz 	<ul style="list-style-type: none"> En attente du plan d'actions correctives de Gaz Métro. Branchement de nouveaux puits de captage en cours sur le site.

Liste des plaintes – LET Sainte-Sophie

07 février 2006 (2006-005)	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	<ul style="list-style-type: none"> Odeurs de biogaz 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux causant l'odeur furent rapidement complétés et par le fait même, la source des odeurs éliminée.
24 mars 2006 (2006-006)	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> Accident technologique 	<ul style="list-style-type: none"> Réparation du bassin #3, récupération des eaux déversées, suivi des impacts environnementaux possibles. Transports d'eaux usées vers Mirabel pour traitement. Mise en marche partielle du RBS.
01 avril 2006 (2006-007)	M. Jocelyn Lafrance, citoyen	<ul style="list-style-type: none"> Bruit - Odeurs 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des opérateurs du site aux nuisances causées au voisinage par le bruit des opérations. Vérification du système de captage de biogaz.
13 – 14 mai 2006 (2006-008)	M. Jocelyn Lafrance, citoyen	<ul style="list-style-type: none"> Odeurs (déchets) 	<ul style="list-style-type: none"> Vérification du système de captage des biogaz. S'assurer de restreindre les dimensions du front de déchet S'assurer d'avoir un recouvrement journalier efficace. Remise en fonction du système de traitement des odeurs.

Liste des plaintes – LET Sainte-Sophie

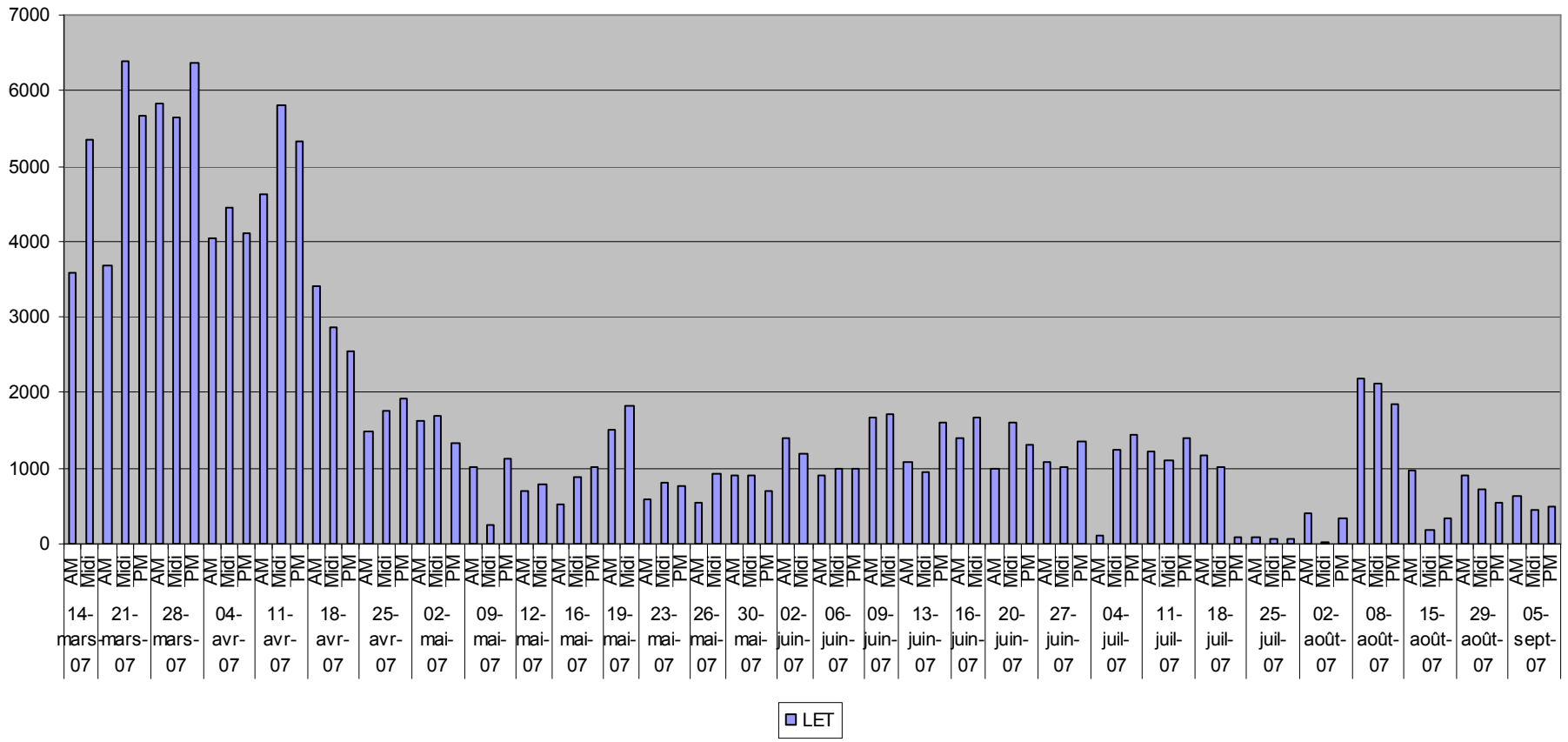
27 juin 2006 (2006-009)	M. Yvon Berthiaume, citoyen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Odeurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les travaux causant l'odeur furent rapidement complétés et par le fait me la source d'odeur éliminée.
28 sept 2006 (2006-010)	Mme Dominique Dufour, citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Odeurs ▪ Bruits 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relance de Gaz Métropolitain concernant la problématique des odeurs qui sont générées par leur procédé. ▪ Demande de permis d'abattage en traitement et concernant les goélands, ce qui diminuera l'utilisation du matériel pyrotechnique.
19 oct 2006 (2006-011)	Mme Dominique Dufour, citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Odeurs ▪ Bruits 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relance de Gaz Métropolitain concernant la problématique des odeurs qui sont générées par leur procédé. ▪ Compléter les travaux qui causent des odeurs le plus rapidement possible. ▪ Utilisation du système de suppression des odeurs.
5 déc 2006 (2006-012)	M. Yvon Berthiaume, citoyen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Odeurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour de la liste de distribution des avis d'odeurs. ▪ Travaux de branchements du nouveau collecteur complétés et remise en marche de la torchère.

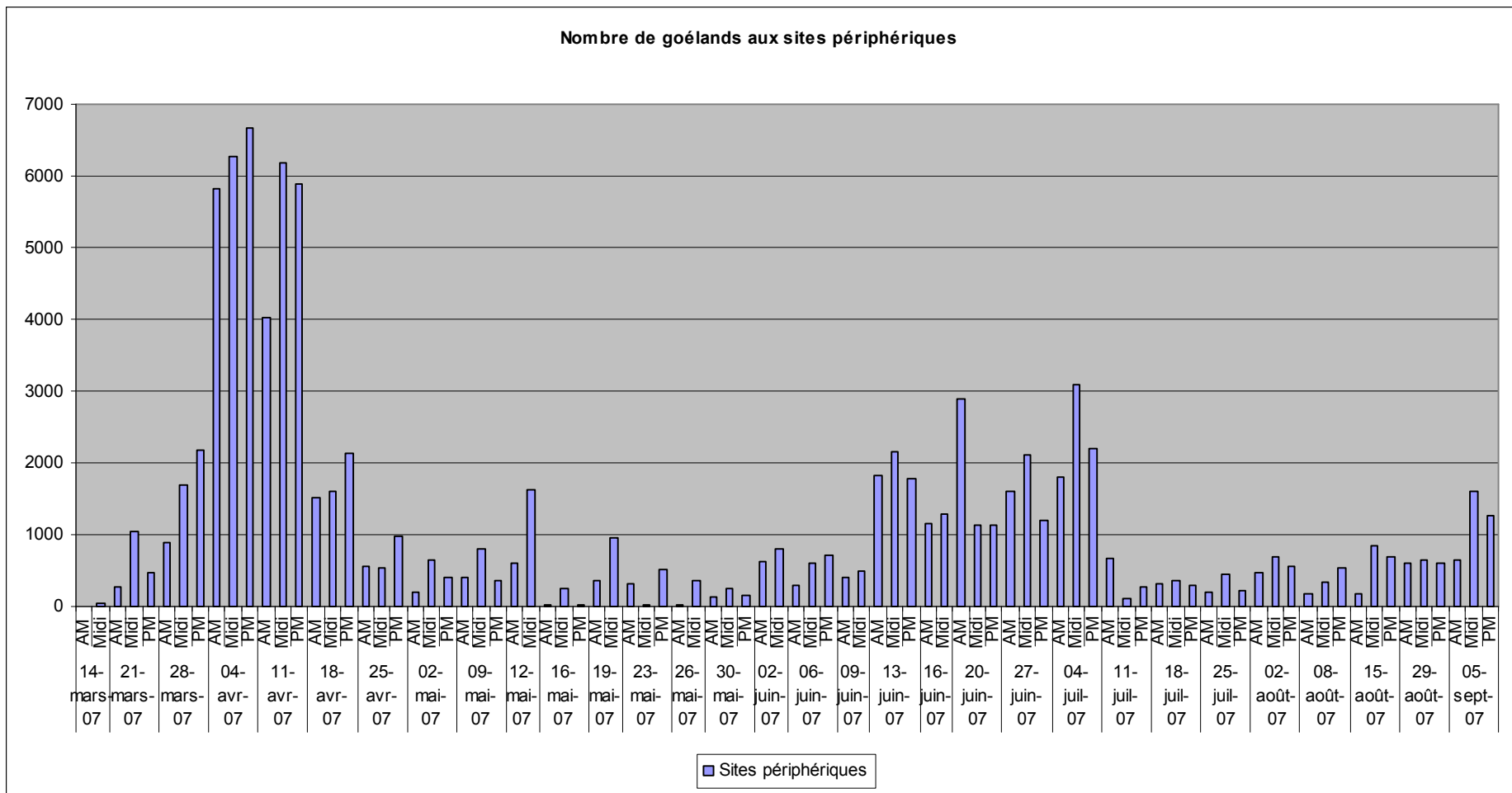


Liste des plaintes – LET Sainte-Sophie

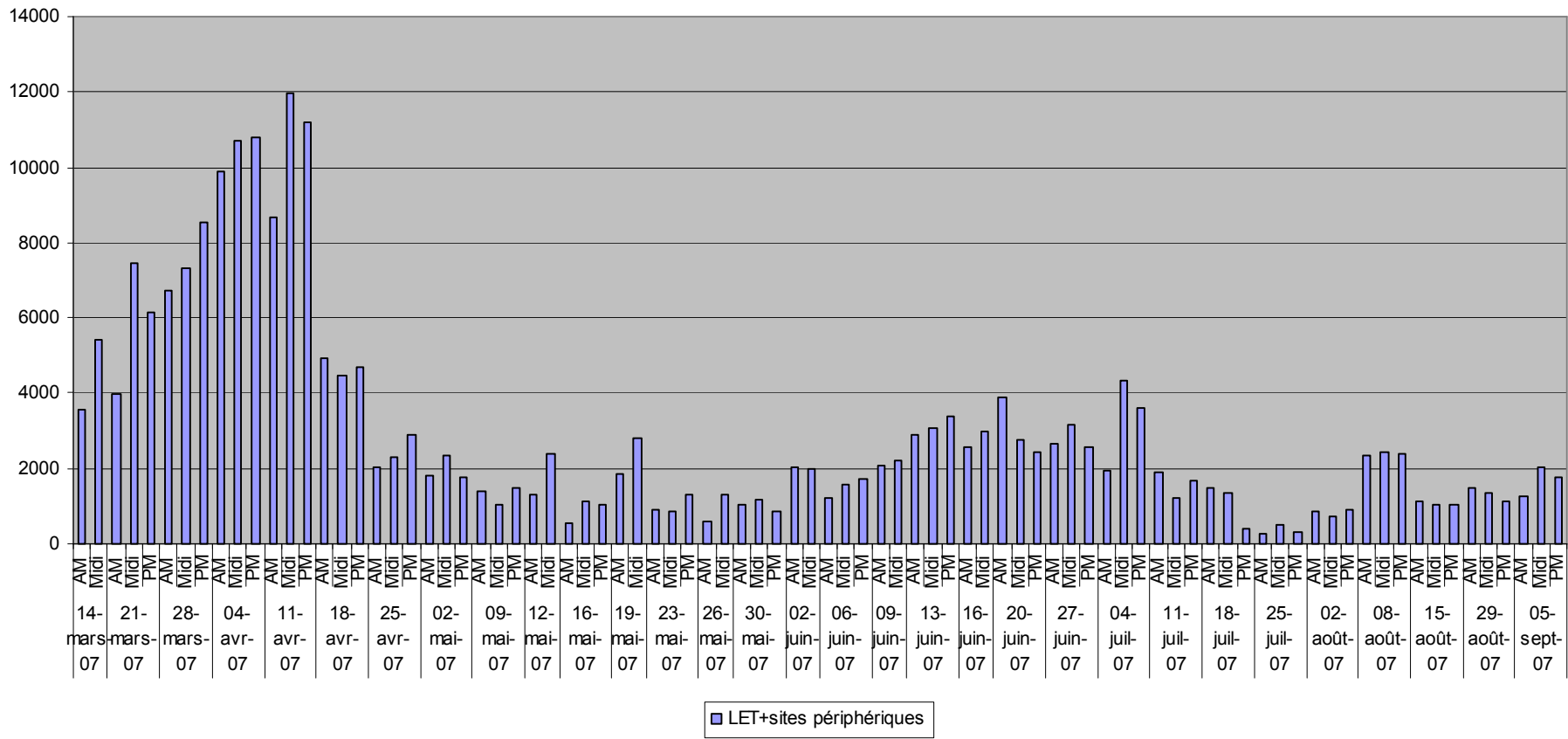
13 mars 2007 (2007-001)	M. Yvon Berthiaume, citoyen	<ul style="list-style-type: none">Odeurs	<ul style="list-style-type: none">Branchement des nouveaux puits de captage du Biogaz au réseau de collecte.
29 juin 2007 (2007-002)	Ville de Ste-Anne-des-Plaines	<ul style="list-style-type: none">Goélands	<ul style="list-style-type: none">Suivi de la présence de goélands dans le champ de Monsieur Alarie; au besoin utiliser méthode d'effarouchement.
3 juillet 2007 (2007-003)	Mme Jocelyne Basset	<ul style="list-style-type: none">Odeurs	<ul style="list-style-type: none">Les travaux causant les odeurs furent complétés le plus rapidement possible.

Nombre de goélands au LET





N° goélands au LET+sites périphériques





Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec 

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de
Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Sainte-Thérèse, le 23 juillet 2007

Monsieur Yvon Berthiaume, président
Comité de vigilance
Lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie
2535, 1^{ère} rue
Sainte-Sophie (Québec) J5J 2R7

Objet : Invitation d'un représentant du MDDEP à informer sur la qualité de l'air

Monsieur,

J'ai bien reçu le 20 juillet 2007 votre lettre datée du 29 juin 2007 concernant votre demande d'avis au sujet des données sur la qualité de l'air recueillies par WM Québec inc. dans le cadre du suivi de la qualité de l'air qui lui est imposé par les conditions de son décret pour l'exploitation de son lieu d'enfouissement sanitaire localisé à Sainte-Sophie.

Les données qui ont été transmises à ce jour au Ministère ont été présentées sous une forme qui est difficile d'interpréter et ont montré de faibles valeurs avec parfois des données en amont qui étaient supérieures aux valeurs en aval à l'égard de la direction des vents. Et c'est bien pour ces raisons que l'exploitant a demandé au Ministère dans une lettre datée du 11 août 2006 du surseoir à l'application de l'exigence du suivi de la qualité de l'air. Et c'est bien pour cette difficulté d'interprétation que les spécialistes de la qualité de l'air du Ministère ont formulé des interrogations très pointues au niveau technique à l'exploitant. À titre de courtoisie, vous trouverez en annexe de la présente ces interrogations qui ont été transmises à l'exploitant dans une lettre datée du 19 février 2007. Ces questions demeurent à ce jour non encore répondues. Vous serez à même de constater devant l'ampleur des questions, que les spécialistes du Ministère se refusent à livrer tout commentaire avec les données actuelles. Aussi, le Ministère a signifié à l'exploitant dans une lettre datée du 20 octobre 2006 et réitéré dans sa lettre du 19 février 2007 qu'il ne pouvait être mis fin à ce suivi sur une simple présentation d'une lettre avec les données actuelles. Vous pouvez obtenir l'intégralité de ces lettres en faisant une demande d'accès à l'information auprès de madame Chantal Allard de notre direction régionale. Vous pouvez la rejoindre au (450) 433-2220, poste 225.


300, rue Sicard, local B0
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : (450) 433-2220
Télécopieur : (450) 433-1315
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca
Courriel : rosert.marcolle@mddep.gouv.qc.ca

...2

Je vous rappelle que le lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie est le seul lieu d'enfouissement sous décret qui s'est vu imposer un tel suivi. Ces mesures de suivi de la qualité de l'air n'ont pas été reconduites dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles qui est entré en vigueur le 19 janvier 2006. Il est prévu que les exploitants de lieu d'enfouissement qui ont obtenu des agrandissements par la délivrance de décret et de certificat d'autorisation avec des exigences supérieures dans leur décret par rapport au nouveau règlement pourront faire une demande de modification de décret et de certificat d'autorisation pour abolir ces exigences supérieures.

Jusqu'à ce jour, WM Québec inc. n'a toujours pas transmis une demande de modification de son décret à la Direction des évaluations environnementales et une demande de modification de son certificat d'autorisation à notre Direction régionale. L'exigence de suivi de la qualité de l'air demeure. Soyez assuré que le Ministère ne procédera pas à l'abolition de cette exigence et veillera à son application aussi longtemps que les experts du Ministère n'auront pas été entièrement satisfaits des réponses et précisions à venir et aussi longtemps que le Gouvernement n'aura pas modifié le décret et le certificat d'autorisation.

Espérant que les explications de la présente vous apporteront des éclaircissements quant au délai, recevez monsieur, mes salutations les meilleures.


Robert Marcotte, B.Sc. géologie
Chargé de projet

c.c. Alain Rochon, coordonnateur
Hélène Proteau, directrice adjointe, CCEQ
Chantal Allard, accès à l'information

Questions du Ministère à l'exploitant :

- 1- Les mesures doivent être exprimées en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et non en ppb ;
- 2- Les seuils de détection pour les composés organiques volatils (COVs) doivent être inférieurs à $0,025 \mu\text{g}/\text{m}^3$ afin de mesurer des concentrations plus faibles que celles des normes de l'annexe K du projet de Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (PRAA) ;
- 3- Le seuil de détection est également beaucoup trop élevé les composés soufrés réduits (CSRs) et doit être égal ou inférieur à $0,01 \mu\text{g}/\text{m}^3$;
- 4- Les concentrations mesurées simultanément en amont et en aval doivent être présentées sous forme de tableaux en précisant en plus la contribution du LES pour chaque composé chimique calculée en excluant l'apport en amont ;
- 5- Les normes du PRAA doivent être identifiées pour chaque composé mesuré lorsqu'elles sont disponibles ;
- 6- Les variations graphiques des concentrations de contaminants avec leur niveau de fond en fonction du temps, pour des périodes de 12 mois, doivent être présentés sur des figures synthèses pour les mesures en aval de la limite de propriété ;
- 7- Les variations graphiques des contributions du LES en contaminants en fonction du temps (concentrations en aval moins celles en amont), pour des périodes de 12 mois, doivent être présentées sur des figures synthèses ;
- 8- Un bilan des données saisies sur support informatique doit nous être transféré afin de permettre une analyse adéquate des résultats.

L'ensemble de ces informations est essentiel pour permettre au Ministère d'évaluer la pertinence ou non d'interrompre le suivi de la qualité de l'air. Nous vous demandons donc de poursuivre le suivi de la qualité de l'air pendant une période additionnelle d'une année complète selon les nouvelles exigences (sections 1 à 8) et de nous transmettre les rapports mensuels et un bilan annuel. Vous devez ajouter une section dans vos rapports qui présentera une interprétation des concentrations mesurées (aval versus amont) en discutant des conditions observées durant l'échantillonnage qui auraient pu biaiser les résultats (augmentation du trafic routier, diminution des fréquences et des vitesses des vents dominants, variations des températures ambiantes, etc).

Au préalable, nous vous demandons de nous transmettre une copie des données sur support informatique du suivi de la qualité de l'air d'octobre 2005 à décembre 2006 avec un rapport global d'interprétation des résultats avec tableaux et figures synthèses des variations graphiques des concentrations et des contributions du LES selon les modalités des sections 4 à 7. Toutes ces données doivent être exprimées en $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Nous vous demandons de vérifier dans quelles proportions du temps :

- a) les concentrations de COVs sont plus faibles en été qu'en hiver ;
- b) les concentrations en amont sont supérieures à celles mesurées en aval.

Nous vous demandons d'expliquer vos constatations.

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de
Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

REÇU LE
27 JUIL. 2007

Sainte-Thérèse, le 23 juillet 2007

RAPPEL

Monsieur Ghyslain Lacombe
WM Québec inc.
2535, 1^{er} rue
Sainte-Sophie (Québec) J5J 2R7


N/Réf. : 7522-15-01-00011-10

Objet : Programme de surveillance de la qualité de l'air au lieu d'enfouissement sanitaire
de WM Québec inc. à Sainte-Sophie

Monsieur,

Le 19 février 2007 le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs vous a transmis une lettre concernant le sujet cité en rubrique. Par cette lettre, le Ministère vous formulait des questions relatives aux données que vous avez transmises. Ces interrogations demeurent à ce jour non répondues. Veuillez prendre note que ces questions formulées par les experts du Ministère sont toujours requises même si WM Québec inc. n'a pas l'intention de demander une modification de son décret et de son certificat d'autorisation pour être soustrait de cette exigence. Veuillez donc nous informer quand nous recevrons les réponses à nos interrogations.

Recevez, monsieur, nos salutations les meilleures.


Robert Marcotte, B.Sc. géologie
Chargé de projet

c.c. Alain Rochon, coordonnateur, analyse
Hélène Proteau, directrice adjointe, CCEQ
Pierre Brochu, direction du suivi de l'état de l'environnement
Michel Simard, DEE

p.j.

300, rue Sicard, local 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : (450) 433-2220
Télécopieur : (450) 433-1315
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca
Courriel : robert.marcotte@mddep.gouv.qc.ca

...2

- 1- Les mesures doivent être exprimées en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et non en ppb ;
- 2- Les seuils de détection pour les composés organiques volatils (COVs) doivent être inférieurs à $0,025 \mu\text{g}/\text{m}^3$ afin de mesurer des concentrations plus faibles que celles des normes de l'annexe K du projet de Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (PRAA) ;
- 3- Le seuil de détection est également beaucoup trop élevé les composés soufrés réduits (CSRs) et doit être égal ou inférieur à $0,01 \mu\text{g}/\text{m}^3$;
- 4- Les concentrations mesurées simultanément en amont et en aval doivent être présentées sous forme de tableaux en précisant en plus la contribution du LES pour chaque composé chimique calculée en excluant l'apport en amont ;
- 5- Les normes du PRAA doivent être identifiées pour chaque composé mesuré lorsqu'elles sont disponibles ;
- 6- Les variations graphiques des concentrations de contaminants avec leur niveau de fond en fonction du temps, pour des périodes de 12 mois, doivent être présentés sur des figures synthèses pour les mesures en aval de la limite de propriété ;
- 7- Les variations graphiques des contributions du LES en contaminants en fonction du temps (concentrations en aval moins celles en amont), pour des périodes de 12 mois, doivent être présentées sur des figures synthèses ;
- 8- Un bilan des données saisies sur support informatique doit nous être transféré afin de permettre une analyse adéquate des résultats.

L'ensemble de ces informations est essentiel pour permettre au Ministère d'évaluer la pertinence ou non d'interrompre le suivi de la qualité de l'air. Nous vous demandons donc de poursuivre le suivi de la qualité de l'air pendant une période additionnelle d'une année complète selon les nouvelles exigences (sections 1 à 8) et de nous transmettre les rapports mensuels et un bilan annuel. Vous devez ajouter une section dans vos rapports qui présentera une interprétation des concentrations mesurées (aval versus amont) en discutant des conditions observées durant l'échantillonnage qui auraient pu biaiser les résultats (augmentation du trafic routier, diminution des fréquences et des vitesses des vents dominants, variations des températures ambiantes, etc).

Au préalable, nous vous demandons de nous transmettre une copie des données sur support informatique du suivi de la qualité de l'air d'octobre 2005 à décembre 2006 avec un rapport global d'interprétation des résultats avec tableaux et figures synthèses des variations graphiques des concentrations et des contributions du LES selon les modalités des sections 4 à 7. Toutes ces données doivent être exprimées en $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Nous vous demandons de vérifier dans quelles proportions du temps :

- a) les concentrations de COVs sont plus faibles en été qu'en hiver ;
- b) les concentrations en amont sont supérieures à celles mesurées en aval.

Nous vous demandons d'expliquer vos constatations.

M. Ghislain Lacombe

ASA **André Simard**
et associés

André Simard et associés ltée
2500, rue Jean-Perrin, bureau 204
Québec (Québec) G2C 1X1
Tél. : (418) 845.8885
Fax : (418) 845.5559

André Simard et associés ltée
7744, rue Sherbrooke Est, bureau 102
Montréal (Québec) H1L 1A1
Tél. : (514) 352.8221
Fax : (514) 352.0618

Québec, le 8 août 2007

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de
Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
300 rue Sicard, local 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

À l'attention de Monsieur Robert Marcotte, B.Sc., Chargé de projet

OBJET: **Programme de surveillance de la qualité de l'air
LET de Ste-Sophie**
N/REF: **07-2408-1**
V/REF: **7522-15-01-00011-08 et 10**

Monsieur,

À la suite de votre lettre datée du 23 juillet 2007, nous aimerions vous indiquer que la démarche proposée en réponse aux questions soulevées dans votre correspondance du 19 février 2007 a été exposée dans une lettre qui vous a été transmise par télécopieur le 21 mars dernier. Une copie de cette lettre est jointe aux présentes.

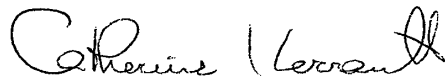
Cette démarche a été élaborée en fonction des exigences convenues conjointement avec MM. Pierre Walsh et Pierre Brochu du suivi de l'état de l'environnement du MDDEP lors d'une rencontre tenue le 12 mars 2007.

Conformément à ces exigences, nous joignons aux présentes un exemplaire du rapport annuel préparé pour la période de octobre 2005 à décembre 2006. Par ailleurs, les fichiers Excel de tous les tableaux de résultats vous seront transmis par courriel.

ASA

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à contacter la soussignée.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.



Catherine Verrault, M.Sc., M.Sc.A.
Directrice de projet

CV/cv

c.c. : M. Ghislain Lacombe, WM Québec inc.
M. Pierre Walsh, MDDEP
M. Pierre Brochu, MDDEP

p.j.

ASA André Simard
et associés

André Simard et associés ltée
2500, rue Jean-Perrin, bureau 204
Québec (Québec) G2C 1X1
Tél. : (418) 845.8885
Fax : (418) 845.5559

André Simard et associés ltée
7744, rue Sherbrooke Est, bureau 102
Montréal (Québec) H1L 1A1
Tél. : (514) 352.8221
Fax : (514) 352.0618

Québec, le 21 mars 2007

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de
Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
300 rue Sicard, local 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

À l'attention de Monsieur Robert Marcotte, B.Sc., Chargé de projet

<input checked="" type="checkbox"/> ASA	<input type="checkbox"/> Parcours
DATE PRÉPARÉE/REVUE	N° PROJET
07/03/07	07-2408-1
DISTRIBUTION	CODIFICATION
0	01

OBJET: **Programme de surveillance de la qualité de l'air
LET de Ste-Sophie**
N/REF: **07-2408-1**
V/REF: **7522-15-01-00011-08 et 10**

Monsieur,

À la suite de notre rencontre tenue le 12 mars dernier avec MM. Pierre Walsh et Pierre Brochu de la Direction du suivi de l'état de l'environnement du MDDEP relativement au projet mentionné en rubrique, nous aimerions vous résumer la démarche convenue pour la poursuite de l'évaluation du dossier.

Il a été convenu que WM déposera au MDDEP un rapport annuel concernant le programme de suivi de la qualité de l'air réalisé au LET de Ste-Sophie. Ce rapport inclura les principaux points indiqués dans votre lettre du 19 février 2007, à savoir :

- Les résultats des campagnes effectuées du mois d'octobre 2005 au mois de décembre 2006 seront exprimés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ plutôt qu'en ppb. Le calcul de conversion sera effectué en fonction d'une température de référence à 25°C ;
- Pour chaque campagne d'échantillonnage, la contribution du site sera indiquée en retranchant la concentration mesurée en amont de la concentration mesurée en aval;
- Les normes incluses à l'annexe K du projet de Règlement sur l'assainissement de l'air seront également présentées pour chaque composé mesuré lorsqu'elles sont disponibles;

ASA

- Pour chaque composé ayant une norme incluse à l'annexe K du PRAA ou un critère de qualité de l'air inclus dans la liste des critères de 2002 du MDDEP, un graphique montrant la variation annuelle des concentrations aval sera préparé. Un graphique montrant la variation annuelle de la contribution du site sera également préparé;
- Les fichiers Excel de tous les tableaux de résultats seront transmis au MDDEP.

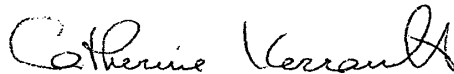
Une interprétation des conditions pouvant avoir eu une influence sur les résultats sera effectuée pour chaque évènement présentant un dépassement d'une des normes prévues à l'annexe K du PRAA.

Finalement, il a été convenu qu'aucun changement ne serait apporté aux méthodes et procédures analytiques utilisées par le laboratoire étant donné que les méthodes utilisées par celui-ci sont conformes aux règles de l'art et qu'elles ne permettent pas d'obtenir actuellement des seuils de détection en dessous des seuils indiqués dans la lettre du 19 février 2007.

À la suite du dépôt du rapport annuel, une seconde rencontre sera planifiée afin d'évaluer la pertinence de poursuivre ou non le programme de suivi de la qualité de l'air.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à contacter la soussignée. Veuillez prendre note que mon adresse de correspondance est dorénavant aux bureaux de Québec de ASA.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.



Catherine Verrault, M.Sc., M.Sc.A.
Directrice de projet

CV/cv

c.c. : M. Daniel Brien, WM Québec inc.
M. Ghislain Lacombe, WM Québec inc.
M. Pierre Walsh, MDDEP
M. Pierre Brochu, MDDEP
